



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 15 août 2012 à 15 heures 00 minutes à l'hôtel de Ville de Percé sous la présidence de Jonathan Lapierre et à laquelle étaient présents :

M. Jonathan Lapierre, conseiller de Grande-Entrée
Administrateur régulier représentant
l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Joël Arseneau, maire des Îles
Administrateur régulier représentant
L'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Mme Diane Lebouthillier, préfète
Administrateur régulier représentant la MRC du Rocher-Percé

Mme Louise Langlois, maire de Chandler
Administrateur régulier représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Bertrand Berger, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Richard St-Laurent, maire de Nouvelle
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Jean-Guy Poirier, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Doris Boissonault, maire de Caplan
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

Mme Délicsa Ritchie Roussy, maire de Murdochville
Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Rodrigue Brousseau, maire de Petite-Vallée
Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Allen Cormier, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

Mme Jovette Gasse, maire de Marsoui
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

Ainsi que :

M. Gilbert Scantland, directeur général, CRÉGÎM

Mme Pénélope Mill, avocate-fiscaliste, LBA

M. Grégoire Arsenault, comptable (présent par téléphone), LBA

Mme Sarah Gonthier, responsable des opérations, RÉGÎM



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée
3. Vérification des présences, du quorum et présentation des administrateurs
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Présentation du décret du ministre pour la constitution de la Régie
6. Nomination des officiers
7. Ouverture d'un compte bancaire
8. Règlement concernant l'administration des finances, le contrôle et le suivi budgétaire ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses de la Régie
9. Politique de gestion contractuelle
10. Règles de régie interne
11. Règlement sur la rémunération des élus municipaux
12. Calendrier des réunions
13. Date et lieu de la prochaine rencontre
14. Clôture de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président du RÉGÎM, Jonathan Lapierre, souhaite la bienvenue à tous.

Une présentation du transport collectif est faite, suivie d'une discussion. Les principaux thèmes abordés sont : la taxe sur l'essence, le développement du réseau et du service, la création d'une réserve financière, le plan de développement de la Régie, les consultations permettant d'arrimer le plan avec les besoins de chaque milieu, la réussite du RÉGÎM et sa position de leader du transport collectif au Québec, l'état de situation et la gestion du transport adapté et collectif, la transition du RÉGÎM vers la Régie, la fin de la relation avec OTAC, le poste de direction générale, la direction par intérim, ainsi que le budget. Gilbert Scantland est nommé directeur général par intérim de la Régie. LBA fournira sous peu une offre pour assumer la direction de la transition du RÉGÎM vers la Régie, à titre de consultant.

Sarah Gonthier transmettra par courriel à tous les administrateurs un portrait de la situation dans le document « Présentation du RÉGÎM ».

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) ET D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Délisca Ritchie Roussy propose Jonathan Lapierre à titre de président d'assemblée. Jonathan Lapierre accepte d'être président d'assemblée.

Délisca Ritchie Roussy propose Sarah Gonthier à titre de secrétaire d'assemblée. Sarah Gonthier accepte d'être secrétaire d'assemblée.

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Délisca Ritchie Roussy et résolu de nommer Jonathan Lapierre à titre de président d'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par Délisca Ritchie Roussy et résolu de nommer Sarah Gonthier à titre de secrétaire d'assemblée.

R12 - 01



No de résolution
ou annotation

R12 - 02

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES, DU QUORUM ET PRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS

Les présences sont vérifiées à partir de la liste d'administrateurs présentée dans le document d'ordre du jour. Le quorum est constaté.

Les administrateurs et autres personnes invitées se présentent.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président d'assemblée lit l'ordre du jour.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Joël Arseneau et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que lu et proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. PRÉSENTATION DU DÉCRET DU MINISTRE POUR LA CONSTITUTION DE LA RÉGIE

Le document « Avis de publication - Décret du ministre » est présenté. Le décret reprend le contenu de l'entente intermunicipale, signée par les MRC.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

6. NOMINATION DES OFFICIERS

Délisca Ritchie Roussy propose Sarah Gonthier à titre de présidente d'élection. Sarah Gonthier accepte le titre de présidente d'élection.

Présidence

Doris Brousseau propose l'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de président. Jean-Guy Poirier propose Jonathan Lapierre à titre de président. Diane Lebouthillier propose la fin de la période de mise en candidature. Jonathan Lapierre accepte le poste de président.

Présidence suppléante

Louissette Langlois propose l'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de président suppléant. Délisca Ritchie Roussy propose Jean-Guy Poirier à titre de président suppléant. Doris Brousseau propose la fermeture de la période de mise en candidature. Jean-Guy Poirier accepte le poste de président suppléant.

Jonathan propose l'ouverture de la période de mise en candidature.

Secrétaire trésorier

Jean-Guy Poirier propose l'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de président remplaçant. Jean-Guy Délisca Rithcie Roussy propose la fermeture de la période de mise en candidature. Gilbert Scantland accepte le poste de secrétaire trésorier.

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION DES OFFICIERS

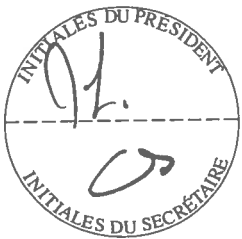
IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et résolu de nommer Jonathan Lapierre à titre de président de la Régie.

IL EST PROPOSÉ par Délisca Ritchie Roussy et résolu de nommer Jean-Guy Poirier à titre de président suppléant de la Régie.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et résolu de nommer Gilbert Scantland à titre de secrétaire trésorier de la Régie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

R12 - 03



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

7. OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE

Le document « Résolution bancaire » inscrit à l'ordre du jour n'est pas remis aux administrateurs.

Pénélope Mill explique que la Caisse Desjardins est suggérée à titre d'institution bancaire. Les Caisses Desjardins sont actuellement partenaires du RÉGÎM, puisqu'elles comptabilisent les dépôts des chauffeurs partout sur le territoire.

Un financement temporaire sous forme de « prêt-pont » est requis. Un montant de 2 millions de dollars serait demandé, mais chaque tranche de ce financement serait accessible sur résolution du conseil d'administration. Ce financement sera utilisé pour les opérations du transport collectif. Ce financement sera proportionnel au financement garanti par la subvention du MTQ (700 000 \$ à venir) et la taxe sur l'essence. Ce type de financement ne nécessite pas de règlement d'emprunt ni d'appel d'offres. Grégoire Arsenault explique les démarches faites pour cibler l'institution financière et le type de prêt. Il souligne que le taux d'intérêt institutionnel s'appliquera à cet emprunt.

R12 - 04

RÉSOLUTION CONCERNANT L'OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a autorisé une majoration de 1 cent le litre de la taxe sur les carburants applicable à l'essence dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à compter du 1^{er} juillet 2012 pour l'affecter au financement de l'amélioration des services de transport collectif en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE les sommes perçues de la majoration de la taxe proviennent de l'ensemble du territoire de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et doivent être administrées par une entité représentant l'ensemble de ce territoire;

ATTENDU QUE la Régie de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (« Régie ») a été constituée le 11 août 2012 afin d'administrer ces sommes et a pour objet la mise en commun de l'exercice de la compétence des municipalités régionales de comté (« MRC ») de la Gaspésie et de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine dans le domaine du transport collectif et adapté de personnes sur l'ensemble de leur territoire et, plus précisément, son organisation, sa gestion et son fonctionnement;

ATTENDU QUE la Régie continuera les activités du Réseau de transport collectif Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (« RÉGÎM ») quand sera terminée la transition administrative, financière et opérationnelle des activités du RÉGÎM vers la Régie, et ce, lorsqu'elle sera mise en opération par son conseil;

ATTENDU QUE lorsque la Régie sera mise en opération, le conseil d'administration souhaite lui confier le mandat de planifier, mettre en œuvre et de coordonner les services de transport collectif sur son territoire et lui verser les sommes reçues par les MRC et la CRÉ du ministère des Transports du Québec (« MTQ ») provenant du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional;

ATTENDU QUE les sommes perçues de la majoration de la taxe depuis le 1^{er} juillet 2012 sont versées au Fonds des réseaux de transport terrestre (« FORTT ») du MTQ, pour et à l'acquit de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, et que ces sommes commenceront à être versées à la Régie lorsque tous les mécanismes législatifs et administratifs de perception et de remises seront finalisés, adoptés et en opération, ce qui peut prendre plusieurs mois;

ATTENDU QUE dans l'intervalle, les services de transport collectif doivent être maintenus sur tout le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et qu'il nous apparaît primordial de se doter d'un levier financier sous la forme d'une marge de crédit pour répondre aux objectifs fixés par la région;

ATTENDU QU'à cette fin, il y a lieu, pour pourvoir aux besoins financiers de la Régie relativement à ses affaires courantes, de procéder à l'ouverture d'un compte bancaire et d'une marge de crédit à la Caisse Populaire Desjardins de



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

la Baie de Gaspé au montant de 2 millions sous la forme d'un financement temporaire par tranches autorisées par le conseil d'administration de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Delisca Ritchie-Roussy, appuyée par Jean-Guy Poirier et résolu unanimement QUE :

A.AFFAIRES BANCAIRES

1.la Régie procède à l'ouverture d'un compte bancaire auprès de la Caisse Populaire Desjardins de la Baie de Gaspé;

2.la résolution relativement aux affaires bancaires, selon le formulaire requis par l'institution bancaire de la Régie (Caisse Populaire Desjardins de la Baie de Gaspé) soit approuvée;

3.Jonathan Lapierre, président, et Gilbert Scantland, secrétaire-trésorier de la Régie (les « **signataires autorisés** ») soient désignés conjointement signataires autorisés de la Régie pour ses affaires bancaires, et que les signataires autorisés soient autorisés, pour et au nom de la Régie, à accomplir et à poser tout geste et à signer et à livrer tout document que les signataires autorisés, à leur entière discrétion, jugent nécessaire ou désirable, aux fins de mettre en place les arrangements bancaires avec l'institution bancaire de la Régie;

B.AFFAIRES GÉNÉRALES

1.les signataires autorisés agissant conjointement, soient, par les présentes, autorisés à signer et à délivrer, pour le compte et au nom de la Régie, tout document de nature administrative ou fiscale relativement aux affaires courantes de la Régie ou à des fins fiscales;

2.les signataires autorisés soient, par les présentes, autorisés, chacun pouvant agir seul, à signer les attestations et les documents similaires pour le compte de la Régie à l'égard des questions factuelles ayant trait à l'exercice des activités commerciales et aux affaires internes de la Régie, notamment les certificats vérifiant les exemplaires des statuts, règlements administratifs, résolutions et procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Régie;

C.FINANCEMENT TEMPORAIRE

1.la Régie procède à l'ouverture d'une marge de crédit pour ses affaires courantes, et ce, auprès de la Caisse Populaire Desjardins de la Baie de Gaspé;

2.l'utilisation de cette marge de crédit soit soumise à la restriction suivante : pour qu'un montant soit accessible à la Régie, le conseil d'administration de la Régie devra l'autoriser par résolution, par tranche au montant qu'elle déterminera selon ses besoins, qui sera versé sous forme d'emprunts temporaires à même la marge de crédit;

3.Jonathan Lapierre, président, et Gilbert Scantland, secrétaire-trésorier de la Régie (les « **signataires autorisés** ») soient autorisés à signer tous les documents permettant l'ouverture de cette marge de crédit et que les signataires autorisés soient autorisés, pour et au nom de la Régie, à accomplir et à poser tout geste et à signer et livrer tout document que les signataires autorisés, à leur entière discrétion, jugent nécessaire ou désirable, aux fins de mettre en place la marge de crédit et le financement temporaire de la Régie;

4.le conseil autorise initialement, dès son ouverture, un financement temporaire à même la marge de crédit au montant de 500 000 \$ et autorise Jonathan Lapierre, président, et Gilbert Scantland, secrétaire-trésorier de la Régie, à accomplir et à poser tout geste et à signer et livrer tout document qu'ils jugent nécessaire ou désirable, aux fins de mettre en place ce financement temporaire au montant de 500 000 \$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

8. RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES, LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE AINSI QUE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES DE LA RÉGIE

Le président présente le document « Avis de motion – Règlement concernant l'administration des finances, le contrôle et le suivi budgétaire », remis aux administrateurs.

Richard St-Laurent, administrateur, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, d'un projet de Règlement concernant l'administration des finances, le contrôle et le suivi budgétaire ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

9. POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Le président présente le document « Politique de gestion contractuelle ». Pénélope Mill explique que le document proposé reprend exactement la politique de gestion contractuelle de la CRÉGLM, et présente le rôle de cette politique. Gilbert Scantland confirme que la politique est conforme aux exigences des ministères.

R12 – 05

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

IL EST PROPOSÉ par Bertrand Berger et résolu d'adopter la politique de gestion contractuelle telle que transmise aux administrateurs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

10. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Le président présente le document « Avis de motion – Règles de régie interne », remis aux administrateurs.

A12 – 01

AVIS DE MOTION CONCERNANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Délisca Ritchie Roussy, administratrice, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, d'un projet de Règlement sur les règles de régie interne de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

11. RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le président présente le document « Avis de motion – Règlement sur la rémunération des élus municipaux ».

A12 – 02

AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

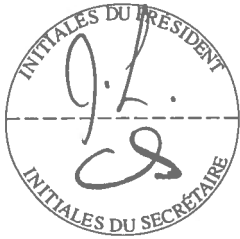
Rodrigue Brousseau, administrateur, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, d'un projet de Règlement sur la rémunération des élus municipaux délégués au conseil d'administration de la Régie.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

12. CALENDRIER DES RÉUNIONS

Le président présente le document « Calendrier des réunions », remis aux administrateurs.

Il mentionne que la réunion du 20 septembre 2012 demeure une possibilité ; en fonction des besoins, cette réunion pourra être



No de résolution
ou annotation

R12 – 06

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

Il est mentionné que si le quorum physique aux Îles est obtenu, les autres administrateurs pourront être présents au téléphone.

RÉSOLUTION CONCERNANT LE CALENDRIER DES RÉUNIONS

IL EST PROPOSÉ par Diane Lebouthillier et résolu d'adopter le calendrier des réunions tel que transmis aux administrateurs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Le président rappelle que, conformément au calendrier de réunions, la prochaine séance se tiendra le 20 septembre, aux Îles-de-la-Madeleine.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

14. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

La participation de tous est remerciée.

RÉSOLUTION CONCERNANT LA CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et résolu d'adopter la levée de l'assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

R12 – 07



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
le président


Jonathan Lapierre

14/11/2012
Date

Lu et certifié conforme par
le directeur général et
secrétaire-trésorier,


Gilbert Scantlaud

14/11/2012
Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

17/10/2012
Date